

Département des Bouches-du-Rhône  
Arrondissement d'Aix en Provence

Republique française

COMMUNE  
de  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

## DECISION DU MAIRE

En application de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### 2023\_55 - OBJET : Convention de formation professionnelle avec CEMEA PACA

Le Maire de la Commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

**INFORME** le Conseil Municipal qu'une formation professionnelle « BAFD – Formation Générale » est proposée à un agent du service Sport Association Jeunesse.

**DECIDE** de passer une convention avec CEMEA PACA – 47 rue Neuve Sainte Catherine – 13007 MARSEILLE, afin de faire bénéficier cet agent de cette formation de 72 heures qui sera dispensée du 25 novembre au 3 décembre 2023 pour un montant de 590 € TTC.

**DIT** que les crédits nécessaires à cette dépense sont prévus au budget communal, aux chapitre et article correspondants

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 13 juin 2023.

Le Maire,

Olivier GUIROU

